



## **Sud Investissement**

#### **REGION SUD**

## Présentation du dispositif

La région s'engage aux côtés des entreprises pour accélérer leur levée de fonds et augmenter leur capacité en fonds propres.

#### **Conditions d'attribution**

#### A qui s'adresse le dispositif?

Entreprises éligibles

Sont éligibles les PME régionales d'un effectif < 250 personnes et un CA < à 50 M€ ou un total bilan est < à 43 M€.

Critères d'éligibilité

Les PME doivent remplir les conditions suivantes :

- avoir le siège social ou l'établissement situé en Provence-Alpes-Côte d'Azur ou être des entreprises qui s'y installent,
- être à jour de leurs cotisations sociales et fiscales, sous réserve des reports de charges sollicités en période de crise.
- ne pas se trouver en difficulté au sens de la réglementation de l'Union Européenne (procédure de redressement ou en liquidation judiciaire) à l'exception des entreprises dont le Tribunal de commerce a validé un plan de continuation.

#### Pour quel projet?

Présentation des projets

Sont soutenus, les investissements productifs et un nombre de créations d'emplois important pour le territoire, qui concourent au développement des <u>8 filières d'avenir de la Région</u> et/ou du <u>Plan Climat : gardons une Cop d'avance</u>. Dans une logique d'accélération forte de la croissance

Et/ou de développement de nouveaux marchés/technologies à forte valeur ajoutée.

Et/ou qui n'existent pas.

Et/ou de transformation du processus de production.

Et/ou de transition forte sur le plan numérique, technologique, énergétique ou écologique.

### Quelles sont les particularités ?

Projets inéligibles

Le dispositif ne finance pas des projets ayant un impact significativement négatif sur le climat.





## Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il?

L'aide régionale prend la forme d'un prêt participatif compris entre 15 000 et 200 000 € ou d'une prise de participation au capital o?u d'obligations convertibles comprises entre 200 000 et 2 M€. Il intervient en fonds propres ou quasi fonds propres.

Intervenant en qualité de produit de cofinancement, la recherche de sources de financement privées est obligatoire à raison de 1 pour 1 (ex : 50 000 € attribués si 50 000 € investis par des fonds privés).

Le co-financement peut prendre la forme soit:

- d'apports d'actionnaires et/ou de sociétés de capital-risque,
- d'apports en quasi fonds propres (prêts participatifs, obligations convertibles en actions, etc.),
- d'un concours bancaire.

## Informations pratiques

#### Quelle démarche à suivre ?

Auprès de quel organisme

La demande se fait en ligne sur <u>la plateforme dédiée</u>.

# Critères complémentaires

- Possibilité d'appartenance à un groupe de moins de 250 salariés.
- Effectif de moins de 250 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 50 M€.

## **Organisme**

## REGION SUD Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Hôtel de Région
27, place Jules Guesde
13481 MARSEILLE cedex 20
Téléphone: 04 91 57 50 57
Télécopie: 04 91 57 55 96





# Déposer son dossier

• <a href="https://www.regionsudinvestissement.com/">https://www.regionsudinvestissement.com/</a>